



# PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Tarbes, le 17 janvier 2021

## **Ordre public : Individu retranché dans son domicile à Horgues**

Le 16 janvier 2021, à compter de la fin de la matinée, un homme appartenant aux forces de l'ordre, en position d'arrêt de travail et n'étant plus en possession de son arme de service s'est retranché dans son domicile situé sur la commune d'Horgues.

Les forces de gendarmerie locale présentes sur place ont immédiatement mis en place un périmètre de sécurité et ont contacté, comme la procédure le requiert dans un tel cas, les négociateurs de la gendarmerie nationale et l'antenne régionale du GIGN.

Dès l'arrivée de ces services, des négociations ont été engagées avec la personne retranchée ; ces négociations se sont poursuivies toute la nuit. L'intéressé ne souhaitant pas sortir de son domicile de sa propre initiative et pouvant être un danger pour lui-même, le procureur de la République, près le tribunal judiciaire de Tarbes, après avoir recueilli l'accord d'un membre de la famille, a autorisé les forces de l'ordre à pénétrer au sein de l'habitation.

Cette intervention qui s'est déroulée sans heurt et sans aucun blessé, a permis ce jour à 9h40 d'appréhender la personne retranchée qui a été remise au corps médical, présent sur place.

M. le préfet des Hautes-Pyrénées et M. le procureur de la république souhaitent remercier les forces locales de gendarmerie, les services spécialisés de la gendarmerie nationale pour leur engagement et leur professionnalisme qui ont permis de mettre fin à cette situation dans les meilleures conditions.

Ces remerciements s'adressent également à M. le maire de la commune d'Horgues pour avoir mis à disposition des locaux et avoir été un soutien des services de l'État pendant la gestion de cet évènement.